CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

(•) **une organisation** **Nom de l'organisation:** Association des services funéraires du Canada

ou

( ) **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Éducation et formation axée sur les compétences

* Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Le vieillissement de la population canadienne a une incidence sur l'industrie des services funéraires. Cela signifie que le nombre de personnes recevant une formation en matière de services funéraires au Canada ne suffit pas à combler la demande de directeurs de funérailles. Bien que la certification des directeurs de funérailles relève de la compétence des provinces, le gouvernement fédéral devra conclure des partenariats avec les provinces en vue de créer des mesures destinées à encourager les gens à participer à ce secteur et de maintenir le niveau élevé de service auquel les Canadiens s'attendent. L'ASFC espère que le gouvernement fédéral aidera à promouvoir l'emploi dans le secteur grâce à la formation existante axée sur les compétences et à des programmes d'encouragement à la formation.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

autre montant : précisez Inclus dans le 1,95 milliard d

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Le gouvernement pourrait attribuer une portion de la Subvention canadienne pour l'emploi adoptée dans le cadre du Plan d'action économique (PAE) de 2013 à l'industrie des services funéraires. On a réaffecté 19 millions de dollars sur deux ans à la promotion de la formation dans des domaines où la demande pour des employés est élevée. Dans le cadre du PAE de 2013, on a affecté 70 millions de dollars à 5 000 stages rémunérés supplémentaires. Plusieurs emplois dans l'industrie des services funéraires exigent un apprentissage d'une durée d'un à trois ans.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

L'industrie des services funéraires est constituée de petites entreprises qui emploient des dizaines de milliers de Canadiens dans des collectivités de différentes tailles. L'industrie souffre d'une pénurie de travailleurs qualifiés. Le gouvernement fédéral est déterminé à procurer des emplois aux Canadiens. En incluant l'industrie des services funéraires dans ses programmes de stimulation de l'emploi, le gouvernement s'attaquerait à la pénurie de travailleurs dans un domaine où il faut combler des postes de haute qualité dans une profession à forte sécurité d'emploi. Une telle mesure serait avantageuse pour les familles en deuil et assurerait aux Canadiens le niveau élevé de services auquel ils s'attendent généralement.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

En offrant des incitatifs à l'embauche et des subventions à la formation pour les Canadiens qui souhaitent faire partie de la main-d'oeuvre, la mise en oeuvre de cette recommandation accroîtrait le niveau de vie des Canadiens qui cherchent un emploi de haute qualité. Les étudiants bénéficieraient d'un apprentissage offert par des professionnels de l'industrie dans le cadre de stages rémunérés ne comportant aucun fardeau financier. Ainsi, le marché du travail enregistrerait une croissance du nombre des travailleurs qualifiés. Les petites entreprises bénéficieraient de la capacité de former de nouveaux employés sur le tas, ce qui leur permettrait de croître et de répondre aux besoins croissants de services funéraires qu'entraîne le vieillissement de la population.

Sujet : Retraite, pensions et personnes âgées

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

L'ASFC est également préoccupée par le plafond s'appliquant à la prestation de décès du Régime des pensions du Canada (RPC). Ce plafond est passé de 3 580 $ à 2 500 $ en 1998. Le plafond ne satisfait plus aux exigences de base relatives aux arrangements de fin de vie et devrait être révisé à la hausse.

On devrait également pouvoir verser la prestation de décès du RPC directement au salon funéraire. Dans la situation actuelle, pour acquitter les frais nécessaires d'un service funéraire, les salons funéraires doivent souvent consentir du crédit aux familles du défunt sur la promesse de la prestation de décès du RPC.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

inconnu

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Depuis quelques années, le gouvernement fédéral examine les dispositions du Régime de pensions du Canada. Comme la population vieillit, il importe de renforcer les programmes sur lesquels comptent les Canadiens, comme la prestation de décès du RPC. Ce programme a été conçu pour aider les Canadiens à acquitter les frais de fin de vie. L'ASFC suggère que la prestation du décès du RPC soit portée à 3 400 $. Ce chiffre correspond au niveau qu'aurait atteint le plafond de 2 500 $ s'il avait été indexé en 1998. Pour éviter de telles disparités dans le futur, l'indexation devrait être une caractéristique permanente du plafond.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

L'augmentation de la prestation de décès du RPC aiderait les familles qui reçoivent un apport au titre des dépenses de fin de vie et à qui incombe la responsabilité d'organiser les funérailles. Cela comporterait un avantage particulier pour les personnes âgées à revenu fixe et disposant de moyens limités. Autoriser le versement de la prestation de décès du RPC au salon funéraire allégerait le fardeau des familles en deuil en permettant au salon funéraire de s'occuper des arrangements nécessaires. Enfin, les salons funéraires gagneraient à obtenir les paiements sans délai afin d'enregistrer les frais funéraires et les décaissements sans avoir à consentir du crédit.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

La mort d'un proche est pénible. En assurant la dignité des dispositions de dernière demeure pour tous les Canadiens, le gouvernement fédéral améliorera la qualité de vie de la famille du défunt. Le coût moyen de funérailles au Canada est de 5 000 $. Tous les cotisants au RPC qui satisfont à la réglementation actuelle devraient recevoir les fonds nécessaires pour des funérailles dignes sans avoir à se soucier de la provenance de fonds supplémentaires. En autorisant le versement direct de la prestation de décès du RPC aux salons funéraires, les familles responsables de la planification des funérailles subiront beaucoup moins de stress.

Sujet : Pauvres, pauvreté et inégalité des revenus

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

La FSAC appuie fermement depuis plusieurs années le Fonds du souvenir. Dans le cadre du PAE de 2013, le Fonds du souvenir s'est vu attribuer une augmentation de fonds pour les frais de fin de vie des anciens combattants qualifiés.

Toutefois, seulement quelque 10 % des anciens combattants actuels sont admissibles à l'examen des moyens. S'ils le sont, l'examen actuel limite la valeur de l'actif net d'un ancien combattant et de son épouse à 12 015 $. Ce montant était de 24 300 $ jusqu'en 1995, année où il a été réduit au niveau actuel.

Les conditions d'admissiblité au Fonds du souvenir devraient être révisées et le plafond lié à l'examen des moyens devrait être indexé à l'inflation.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$10 millions-99.9 millions

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Le Fonds du souvenir est actuellement financé par Anciens Combattants Canada et cette petite augmentation devrait être incluse dans ce financement. Si la limite de la valeur de l'actif net de 12 015 $ avait été indexée en 1995, elle se situerait actuellement à 16 851,14 $. Lorsqu'on tient compte du nombre d'anciens combattants qui sont admissibles, on constate que l'abrogation des restrictions en vigueur serait peu coûteuse pour des hommes et des femmes qui ont risqué leur vie. Du même coup, l'inclusion de combattants ayant participé à des conflits plus récents entraînerait également des frais qui, en regard du coût de leur bravoure, seraient peu élevés pour Anciens Combattants Canada.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Les anciens combattants canadiens et leurs familles bénéficieraient d'une révision des critères d'admissibilité au Fonds du souvenir. Les anciens combattants canadiens ont risqué leur vie pour notre pays et souvent passé de longues périodes loin de leur famille. Le gouvernement fédéral a la responsabilité de veiller à ce que ces braves hommes et femmes reçoivent une reconnaissance appropriée pour leurs sacrifices. Cela devrait inclure un enterrement digne, et ce, indépendamment des moyens financiers. Les familles des défunts seraient heureuses de savoir qu'elles n'auront pas à assumer elles-mêmes le fardeau financier accru de l'enterrement d'un ancien combattant.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

En garantissant que les services funéraires appropriés de tous les anciens combattants disposant de moyens limités seront acquittés par le Fonds du souvenir, le gouvernement supprimera une charge financière pesant sur leur famille.

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

L'Association des services funéraires du Canada (ASFC) est la principale association nationale de gestionnaires professionnels de services pour les défunts. Ses membres traitent 85 % des cas de décès au Canada (salons funéraires, cimetières et services funéraires). Parmi les services sans nombre qu'ils offrent, l'aspect le plus important est la dignité. L'ASFC propose des orientations et un leadership aux prestataires de services funéraires depuis plus de 80 ans et travaille en vue de perfectionner la profession au moyen de la formation et de la défense des droits.

L'ASFC collabore avec Anciens Combattants Canada depuis plus de 10 ans en vue d'appuyer les anciens combattants par le biais du Fonds du souvenir. L'ASFC est fière de collaborer avec le gouvernement fédéral et avec ses nombreux ministères sur des questions qui concernent les Canadiens.

Les membres de l'ASFC sont actifs dans toutes les régions du Canada et travaillent en étroite collaboration avec les collectivités. Les recommandations dont il est ici question sont celles de centaines de propriétaires de petites entreprises qui souhaitent que les meilleurs services soient offerts à leurs collectivités.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web: www.fsac.ca

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.